
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 15 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre qui avait donné procuration à SOULENQ Joseph, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole qui avait donné procuration à SALIS Laurence, FERREBOEUF Murielle.

BONNET Jérôme est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Village de vacances : rapport d'analyse
- Décision modificative et opérations budgétaires.
- Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines
- Devis :
 - Eric CABANIS : réalisation de portraits pour faire une exposition photographique
 - Nicolas JUSTN : éclairage intérieur du Moulin de Burée
 - ABC Géomètre : relevés topographiques
 - BESSON ELECTRICITE : luminaires de la salle de réunion
 - Eric HERMAL : peinture de la cuisine de l'école de Cussac
- Demande de subvention du Club Carladez Pétanque pour le partenariat avec le Collège du Carladez.
- Date de la cérémonie des vœux
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

1- VILLAGE DE VACANCES : RAPPORT D'ANALYSE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel à projet a été lancé pour la reprise du village de vacances de Pleau pour lequel un candidat a répondu.

Monsieur le Maire présente l'analyse de la candidature reçue de Monsieur Jean-Baptiste DELMAS qui a été rédigée par les services juridiques d'Aveyron Ingénierie et par la CCI de l'Aveyron.

Une rencontre entre les élus et le candidat a également eu lieu. Mme DUVAL explique qu'elle a permis aux élus présents d'obtenir toutes les réponses aux interrogations qu'ils avaient sur le contenu du dossier de candidature.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir la candidature de Monsieur DELMAS Jean-Baptiste
- Approuve la poursuite des discussions avec ce dernier pour déterminer le montage contractuel adapté au projet de la Commune.
- Habilitte Monsieur le Maire afin de diligenter toute mesure et de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Mme DUVAL trouve dommage qu'il y ait autant d'absents à la réunion du Conseil Municipal pour débattre de ce sujet si important pour la Commune.

2-DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRINCIPAL

Il manque des crédits sur le programme 101 « Voirie »

→ approvisionner de 30 000.00€

PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE

FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
AUGMENTATION DE CREDIT			DIMINUTION DE CREDIT		
PROG 101	Voirie		Prog 26 (compte 2138) pont du Rat		9 702.60 €
			Prog 39 (compte 2135) Bâtiment sanitaire camping		3 000.00 €
compte 2151 :		30 000.00	prog 43 (compte 2181) presbytère Albinhac		10 718.68 €
			prog 47 (compte 2135) Monument aux morts		3 686.91 €
			prog 50 (compte 2135) Création aire de jeux		2 891.81 €
	TOTAL	30 000.00 €	TOTAL		30 000.00 €

Vote : Présents : 9, suffrages exprimés : 11, pour 11; contre 0, abstention : 0

3- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux prévisions du budget primitif voté le 7 AVRIL 2022 une subvention d'exploitation avait été votée pour un virement de la section de fonctionnement du budget principal vers la section de fonctionnement du budget assainissement.

Monsieur le Maire propose de réaliser un versement d'un montant de 40 000€ et d'émettre :

- Budget principal :
Section Fonctionnement : un mandat au compte 6748 : 40 000€
- Budget assainissement :
Section Fonctionnement : un titre au compte 778 : 40 000€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces opérations comptables.

4- CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DE LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES

Monsieur le Maire explique que diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- La pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée Section E n°105 au lieu-dit La Barthe, de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale de 10 mètres ainsi que ses accessoires.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

5- DEVIS DIVERS

- Eric CABANIS : projet artistique qui consiste à réaliser une trentaine de photos sur bâche en toile souple avec œillet de 3m x 2m, de portraits de gens qui habitent sur la Commune de BROMMAT puis d'organiser une exposition photographique en extérieur.
 - Forfait : 2 000.00€
 - Réalisation des bâches : 4 320.00€

Le Conseil Municipal estime que la taille des photos est trop grande et doute sur le fait qu'une trentaine de personnes accepte de poser. De plus, il faudra prévoir le coût de la pose des bâches.

Le devis sera validé si 20 personnes sont bénévoles pour ce projet et si le format des bâches est réduit.

- Nicolas JUSTIN : éclairage intérieur du Moulin de Burée : 2 314.98€TTC
→ devis validé
- ABC Géomètre Expert : relevés topographiques « Route du Bousquet » et « Route de Cabanes » : 3 960.00€TTC
→ devis validé
- BESSON Mickaël : changement des luminaires à la salle de réunion : 1 620.00€TTC → devis validé
- HERMAL Eric : réfection des peintures de la cuisine de l'ancienne école de Cussac : montant 5 857.81€ → devis validé
- Gianni LORENZON : création de suspensions et carillons en verre translucide et opalescent à disposer le long du sentier de l'imaginaire
Plusieurs créations sont proposées dans le devis : la commission est chargée de choisir les modèles.

6- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE DE MUR DE BARREZ ET LE CLUB DE PETANQUE DU CARLADEZ

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande qu'il a reçue de l'association de pétanque du Carladez qui sollicite une subvention pour la pratique de la pétanque au Collège du Carladez.

Un partenariat existe entre le club de pétanque et le collège qui permet aux élèves du Collège de se rendre à la halle Louis BOYER à Lacroix-Barrez pour s'initier à la pétanque sous la conduite d'un professeur. 3 élèves de la Commune sont concernés.

L'association demande une subvention pour financer le coût des trajets qui s'élèvent à 1050€ pour l'année scolaire 2022-2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 240 € au club de pétanque du Carladez (80€/enfant domicilié sur la commune)
- Autorise le Maire à verser la subvention de 240 € au compte 6574. La subvention sera versée sur l'exercice 2023, les crédits seront prévus au budget 2023.

7- VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE

Monsieur CHOUGRANI Directeur de l'école souhaite organiser un voyage scolaire à Meschers sur Gironde au mois d'avril 2023 pour la classe de CE-CM.

- Coût du séjour : 3 872.00€
- Coût du transport : 2 350.00€

Le Conseil Municipal valide ces devis, une participation financière sera demandée aux parents.

8- COMPOSITION DE GROUPE DE TRAVAIL « ADEFPAT » POUR LES SENTIERS DE L'IMAGINAIRE

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion des Maires du Carladez du 7 décembre 2022 il a été décidé de faire appel à l'ADEFPAT pour accompagner des groupes de travail locaux qui assureront l'entretien des 6 sentiers de l'imaginaire.

Chaque commune doit désigner des personnes pour intégrer les groupes de travail : 1 élu titulaire, 1 élu remplaçant et 2 bénévoles.

Après réflexion, aucun élu ne se porte candidat : cette mission demande beaucoup d'investissement et de journées de formation....à suivre

9- DATE DE LA CEREMONIE DES VOEUX

La cérémonie des vœux aura lieu le SAMEDI 14 JANVIER 2023 à 11h00 à la salle des fêtes.

10 – DIVERS

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le « Pont Bascule » dont la Commune de Taussac assure la gestion fait ressortir un budget excédentaire et qu'il ne sera pas nécessaire de verser une participation de fonctionnement.

Séance close à 23h00

Le Maire,

Didier CAYLA



Le secrétaire de séance

Jérôme BONNET



